



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 15 décembre 2022 (18h30)
SALLE ENTRE 2 PEAUGRES**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56		
En exercice	: 56		
Membres suppléants	: 23		
Présents	: 35		
Votants	: 47		
Convocation et affichage	: 08/12/2022		
Président de séance	: Monsieur	Simon	
	PLENET		
Secrétaire de séance	: Monsieur	Gilles	
	DUFAUD		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Christian ARCHIER (pouvoir à Bruno FANGET), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Catherine MICHALON), Damien BAYLE (pouvoir à Christelle ETIENNE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Richard MOLINA (pouvoir à Yves FRAYSSE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Myriam SERVY-CHANAL), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Vincent DUGUA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

**CC-2022-464 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - DESIGNATION
DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DU
RHONE COURT CIRCUITE DE LA LOIRE, L'ARDECHE, L'ISERE ET LA DROME
(SMIRCLAID)**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Dans le cadre de sa compétence protection et mise en valeur de l'environnement, et conformément à ses statuts et à la délibération précédemment adoptée, Annonay Rhône Agglo adhère au syndicat mixte intercommunal du Rhône court circuité de la Loire, l'Ardèche, l'Isère et la Drôme (SMIRCLAID) et doit donc désigner ses nouveaux représentants devant siéger au sein du Comité syndical de ce Syndicat.

Conformément aux statuts du SMIRCLAID, le Conseil communautaire doit désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants par collectivité adhérente.

Annonay Rhône Agglo disposera donc de 4 sièges, Entre Bièvre et Rhône 11, Porte DrômArdèche 5 sièges et la commune de St Pierre de Bœuf 2 sièges.

Siègent actuellement au SMIRCLAID :

- Pour Serrières : Mme Monique LEPINE et M. Pierre-Yves BOUDIN (titulaires) et Alex AGERON, Danielle SERILLON (suppléants)
- Pour Limony : M. Grégory SERVAJEAN et Delphin ORIOL (titulaires)

Monsieur le Président propose donc les candidatures de Laurent TORGUE, Richard MOLINA, Denis HONORE et Gilles DUFAUD, et demande aux conseillers intéressés de bien vouloir se faire connaître, ou de proposer un autre candidat.

Le choix de l'organe délibérant peut se porter sur tout conseiller communautaire ou municipal du territoire.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, au scrutin secret, sauf accord unanime des conseillers en faveur d'un scrutin ordinaire.

Monsieur le Président propose de procéder par un vote ordinaire et soumet cette proposition aux voix.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants ainsi que les articles L.5711-1 et suivants,

VU les statuts du SMIRCLAID, notamment son article 8,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 47 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :

Gilles DUFAUD, Denis HONORE, Richard MOLINA, Laurent TORGUE

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

ELIT

- Pour Serrières : Mme Monique LEPINE et M. Pierre-Yves BOUDIN
- Pour Limony : M. Grégory SERVAJEAN et Delphin ORIOL

Comme représentants titulaires

M. Laurent TORGUE

M. Richard MOLINA

M. Denis HONORE

M. Gilles DUFAUD

Comme représentants suppléants

au syndicat mixte intercommunal du Rhône court circuité de la Loire, l'Ardèche, l'Isère et la Drôme (SMIRCLAID).

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 19/12/22
Affiché le : 19/12/22
Transmis en sous-préfecture le : 19/12/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221215-38060-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET